

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 09 octobre 2018

Le neuf octobre deux mil dix huit à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 01 octobre 2018 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM

DE BARTILLAT (APREMONT SUR ALLIER),
MANCION, AMIOT (COURS-LES-BARRES),
HURABIELLE, LAINE SEJOURNE, LORRE, LYON (CUFFY),
BEATRIX (GERMIGNY-L'EXEMPT),
LAURENT, CHASSIN, JAUBERT, (JOUET sur L'AUBOIS),
GIOT, MAZUR (LA CHAPELLE-HUGON),
DUCASTEL, MOREAU, MONNET, GUILLAUX L., PERRIOT, RAUX, COMBEMOREL, RENAUD (LA GUERCHE sur L'AUBOIS),
RENAULT (MARSEILLES-lès-AUBIGNY),
RATILLON (MENETOU-COUTURE),
DE CHAMPS (ST HILAIRE DE GONDILLY),
SAUVAGNAT, RODRIGUES, ALBERT (TORTERON).

EXCUSE ayant donné procuration :

M. BONDOUX à M. MANCION (COURS LES BARRES),
M. BOUQUELY à M.LAURENT (JOUET sur L'AUBOIS),
M. GUILLAUX B. à Mme GUILLAUX L. (LA GUERCHE sur L'AUBOIS),
M. GRILLON à M. RENAULT (MARSEILLES-lès-AUBIGNY).

(Soit 27 membres titulaires et 4 procurations = 31 votants)

ASSISTAIT EGALEMENT SANS VOIX DELIBERATIVE :
M. BLONDELET (ST HILAIRE DE GONDILLY)

EXCUSES : Mmes et MM

SAVARY (APREMONT SUR ALLIER),
BONTEMPS(COURS LES BARRES),
ROSAURO, (JOUET sur L'AUBOIS),
OLLIER (LE CHAUTAY).

ABSENTS :M. MARCELOT (LA GUERCHE sur L'AUBOIS).

SECRETAIRE : Mme ALBERT

M. le Président accueille les participants et annonce les procurations établies par les délégués absents.
Le procès-verbal de la réunion du 02 août est adopté sans observation.

ORDRE DU JOUR :

- Accueil des délégués et élection du secrétaire de séance
- Approbation compte-rendu réunion précédente
- Convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la région et les CDC
- Personnel : suppression d'un poste
- Finances : décision modificative
- BGE : recrutement effectué

- 18H Accueil de Mme FERRIER Préfète du Cher

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délibération n°41 : Convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique

Vu la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu les interventions respectives de la Région Centre-Val de Loire et des Communautés de Communes : Berry Val de Loire, pays de Nérondes, portes du Berry et trois provinces, en matière de développement économique

Vu les documents de planification en cours d'élaboration dont le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Loire Val d'Aubois

La Région Centre-Val de Loire, les Communautés de Communes : Berry Val de Loire, pays de Nérondes, portes du Berry et trois provinces, ainsi que le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois souhaitent contribuer ensemble au développement économique de leur territoire et à la performance des entreprises qui y sont installées conformément aux orientations du SRDEII adopté par le Conseil régional Centre-Val de Loire le 16 décembre 2016.

Une convention fixant l'engagement des partenaires a été mise au point notamment en matière d'aide aux entreprises, d'animation commerciale et de stratégie économique du territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Valide** les contenus du projet de convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique,
- **Mandate** le président pour toutes les démarches afférentes à ce dossier dont la signature dudit document.

PERSONNEL

Délibération n°42 : Suppression d'un poste d'adjoint technique

M. le Président informe les conseillers communautaire de la démission d'un agent à compter du 31 août 2018. Il précise que cet agent occupait un poste d'adjoint technique à 5.27/35ème et assurait l'entretien des locaux ainsi que le service de restauration pour l'ALSH.

En considérant les bâtiments en cours de construction, il semble évident que le besoin de personnel sera différent, néanmoins il est difficilement quantifiable à ce jour.

M. le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il lui appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet.

Il précise qu'en cas de suppression d'emploi ou de modification de nombre d'heures de travail (augmentation ou diminution) l'avis du CT est requis.

Sous réserve de l'avis du CT, M. le Président propose au Conseil Communautaire la suppression d'un poste d'adjoint technique (5.27/35ème)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** la suppression du poste d'adjoint technique

FINANCES

M. le Président annonce que des décisions modificatives seront proposées lors du prochain Conseil communautaire.

Délibération n°43 : Subvention Comice Agricole

M. le Président rappelle que le Comice Agricole se déroulera les 31 août et 1er septembre 2019 sur la commune de LA

GUERCHE.

Il indique que la CDC a été sollicitée par le comité organisateur afin de subventionner cet événement.

M. le Président propose de participer à hauteur de 2€ par habitant, soit 1€/hab en 2018 et 1€/hab en 2019.

Il précise que les habitants des communes de Marseilles les Aubigny, Menetou-Couture et St Hilaire de Gondilly ne seront pas comptabilisés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

-ATTRIBUE une subvention à raison d'un euro/habitant pour l'année 2018 et d'un euro/habitant pour l'année 2019 (soit 9 007 € en 2018)

-DIT que cette subvention sera versée dès que possible

BGE

M. le Président annonce qu'une candidate a été retenue.

Délibération n°44 : Correspondant DEVU'P

M. le Président propose que Mme PAUTRAT chargée de développement économique sur notre territoire, dans le cadre de la convention avec la BGE, devienne la correspondante DEVU'P de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **NOMME** Mme PAUTRAT correspondante DEVU'P

METHANISATION

M. le Président indique que lors de la dernière réunion de bureau, la chambre de l'agriculture est venue présenter le compte rendu de l'étude réalisée sur le gisement fermentescible du territoire (cf : [document « inventaire du gisement fermentescible »](#)).

En parallèle, M. le Président précise que les maires ont rencontré l'entreprise ORION. Cette dernière est spécialisée dans le développement de projet de méthanisation et de centrales solaires.

Délibération n°45 : demande de devis

M. le Président sollicite le Conseil Communautaire pour l'autorisation d'une demande de devis afin d'estimer le coût de la première étape du projet de méthanisation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** M. le Président à demander un devis

Dans le cadre de ce projet, une nouvelle commission « développement durable » sera créée lors du prochain conseil communautaire. Les élus intéressés pour participer aux réunions de cette commission sont invités à se manifester par mail.

SIEGE SOCIAL

Délibération n°46 : Siège social- assurance dommages ouvrage

M. le Président indique que la réalisation du siège social implique la souscription d'un contrat d'assurance « Dommages Ouvrage ». L'assistant à maîtrise d'ouvrage a été chargé de consulter plusieurs compagnies d'assurances couvrant cette garantie.

Suite à cette consultation, une offre a été reçue et après analyse, le CIT propose de retenir la Cie SMABTP pour un montant de 8 220.98€ TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- **AUTORISE** le Président à souscrire et signer toutes les pièces du contrat d'assurance dommage ouvrage avec la

Cie SMABTP pour le montant proposé ci-dessus.

PLUi

M. le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, les communes doivent délibérer sur le PADD avant la fin du mois d'octobre. Il précise qu'un résumé des débats devra être apparent dans la délibération (un modèle de délibération a été envoyé aux mairies).

La séance est levée à 20h45

Vu, le Président